

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'entente anglo-française

« Des deux côtés du détroit, on fait en ce moment les plus louables efforts pour améliorer les relations entre la Grande-Bretagne et la France. C'est lord Dufferin, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris qui assure à l'Entente cordiale l'appui de son haut patronage ; c'est sir Edmund Monson, ambassadeur actuel, qui rappelle, dans un discours prononcé au dernier banquet de la Chambre de Commerce britannique de Paris, les souvenirs de l'alliance anglo-française de 1854 ; c'est la reine Victoria qui remercie par une lettre autographe le Président de la République française d'avoir envoyé une ambassade spéciale aux fêtes du Jubilé.

» Bien entendu, l'Entente cordiale n'oublie pas que son rôle est de favoriser ces tentatives de rapprochement.

» Le 11 juin, a eu lieu la réunion que nous avons annoncée dans notre précédent numéro. En termes très gracieux pour la France, le président sir Arthur Arnold a exprimé l'idée que s'il y avait entre les deux peuples une sincère sympathie, tout froissement, toute hostilité sur le terrain de la diplomatie et des affaires deviendrait impossible. Un voyage de M. Faure en Angleterre serait, d'après sir Arnold, un moyen excellent de donner aux bons sentiments des Anglais envers la France l'occasion de se manifester.

Malheureusement l'opinion commune, chez nous, est que les protestations d'amitié ne sauraient faire oublier certains actes du passé pour lesquels nous ne pouvons admettre de prescription. M. Gladstone n'écrivait-il pas dernièrement dans un bel accès de franchise : « On devrait donner à l'Europe, la France naturellement comprise, une satisfaction sur le point pour lequel elle éprouve un sentiment particulièrement vif. » Le grand homme d'Etat réclame de ses successeurs ce qu'il n'a pas osé faire lui-même ; il y aura longtemps encore, sans parler du reste, une question d'Egypte. »

Voilà ce que je viens de lire dans une revue qui s'appelle « La Paix par le Droit » et qui se propose le but de propager parmi les nations l'idée très louable de vider par l'arbitrage tous les différends entre peuples civilisés. Or, si jamais cette solution du problème des relations internationales est acceptée dans le monde, je ne crains pas de dire qu'il est au moins une nation avec qui l'arbitrage, pratiqué loyalement, ne sera jamais qu'un leurre, c'est le pays de l'hypocrisie et de la mauvaise foi, c'est l'Angleterre.

Il y a des gens, des Français, pour parler d'entente cordiale avec les Anglais ! Que lord Dufferin et sir Edmund Monson, ambassadeurs en France, en parlent, soit ; ils sont dans leur rôle, qui est d'entretenir perpétuellement chez nous les illusions dont on se berce sur les sentiments de l'Angleterre à notre égard, et de nous accabler de mielleuses et caressantes paroles, constamment démenties par la réalité des faits. Que sir Arthur Arnold désire un voyage en Angleterre du président Faure, il est encore dans son rôle d'Anglais ; n'y aurait-il pas là une excellente occasion pour les plus gallophobes des journaux britanniques de dire à l'Europe : « Voyez, rien ne vous sépare, rien ne vous divise, » et ne sous-entendre que la France a pris son parti de tous les petits ou grands dénis de justice que lui fait subir l'Angleterre, notamment dans la question d'Egypte ?

Mais que nous, nous Français, nous ayons conservé le moindre doute sur la violente et traîtresse malveillance que les Anglais nourrissent à notre endroit, voilà qui me semble le comble de la naïveté ou de l'aveuglement ! Ils rappellent les bienfaits de l'alliance anglo-française de 1854 ! Je le crois bien, elle n'a profité qu'à eux ; à nous, elle a aliéné les sympathies des Russes pour plus de trente ans, et nous a fait suivre une politique directement opposée à l'intérêt nation-

nal ; et ceux même qui la célèbrent aujourd'hui applaudissaient l'année dernière aux paroles d'un premier ministre rappelant, à cinq cents ans de distance, le souvenir de la bataille d'Azincourt, glorieux pour l'amour-propre britannique. — Il est vrai que cela se passait après un banquet, et qu'il y a peut-être là une circonstance atténuante.

D'ailleurs, quel fonds peut-on faire sur la sincérité d'un peuple dont l'histoire, dans cette fin de siècle, n'est qu'un tissu de violences, de trahisons, de défis insolents portés à la conscience des nations ! D'un peuple qui a fait sentir le poids de sa main spoliatrice aux faibles, aux Portugais, aux Zanzibarites, aux Matabélés, et qui a fait patte de velours aux forts, comme les Américains et les Allemands ? D'un peuple enfin qui vient de montrer au monde scandalisé, avec son enquête sur l'invasion du Transvaal, la plus odieuse parodie de justice qui se soit peut-être jamais vue ! Quelle confiance avoir dans les dispositions pacifiques d'un peuple qui, à l'occasion du jubilé de sa reine, déploie fastueusement le formidable appareil de sa marine de guerre, comme un épouvantail salubre aux nations ? Et ce beau rêve de la « Paix par le Droit » est-il réalisable avec les Anglais qui, en fait de droit, ne connaissent que celui du plus fort ou du plus fourbe, et qui sans être en guerre ouverte, ne sont en paix avec personne, habitués qu'ils sont à méconnaître les droits de tous ?

Ce qu'il y a de cordial dans nos rapports avec les Anglais, c'est leur haine pour nous, c'est le mépris non dissimulé qu'ils nous portent, quand, oubliant ce qu'on voit chez eux — leurs journaux en font foi — de tripotages au jeu où brillent fâcheusement de grands, de très grands noms, de scandaleux divorces dans les plus nobles familles, de répugnante ivrognerie, de vices innommables, ils s'indignent, la face hypocritement voilée, contre ce qu'ils appellent les vices français, la corruption française, les scandales français.

Donc, et une fois pour toutes, assez de ces baisers Lamourette entre nous et les Anglais. Sincères peut-être de notre part, ils ne sont, de la leur, et ne seront jamais que des baisers de Judas. Ils se souviennent d'Azincourt et de Waterloo, souvenons-nous en aussi. N'oublions pas qu'aux moments les plus tristes de notre histoire nationale, quand il a fallu donner à la France blessée le coup de pied de l'âne, c'est l'Angleterre qui s'en est chargée. N'oublions pas ce qu'elle fut pour nous pendant la guerre de Cent ans, à la fin du règne de Louis XIV, après Rosbach et au traité de Paris de 1763, à Waterloo enfin. N'oublions pas qu'elle seule a profité des héroïques efforts d'un Montcalm, du magnifique génie d'un Duplex. N'oublions pas qu'elle détient l'Egypte, au mépris des promesses les plus solennelles, au mépris même du droit des gens ; que nous l'avons trouvée et la trouvons toujours dissimulée derrière tous nos ennemis, au Tonkin, à Siam, à Madagascar, sur le Niger, et que ce sera toujours à recommencer.

Et qu'on ne nous parle plus de l'entente cordiale anglo-française, qui n'a jamais été et ne peut être pour nous qu'une duperie.

P. B.

Voyage de M. Félix Faure

3^e Journée

M. Félix Faure a visité hier les monuments et établissements publics d'Orange.

Il a offert, à sept heures, un dîner intime à la sous-préfecture et a assisté ensuite à la représentation donnée au théâtre romain qui a été un succès monstre pour les artistes et les organisateurs.

Le président de la République a repris ce matin son voyage dans le Midi. Le train présidentiel est parti à 7 h 35, au milieu des acclamations d'une foule nombreuse. Il s'est arrêté successivement à Pierrelatte et à Valréas. Réceptions et discours pendant les quelques minutes d'arrêt. Aucun incident.

A 10 heures, le train arrive à Nyons, où l'arrêt est de une heure et demie. Après les réceptions, un lunch a été servi à la mairie, puis le président et sa suite ont repris le train, en route pour Grenoble.

Le banquet offert au Président par la chambre de commerce, qui a suivi les réceptions, à Grenoble, a été magnifique.

M. Félix Faure a dit qu'il était naturel que celui qui a appartenu à une compagnie semblable et qui sait tout ce que la Chambre de commerce de Grenoble a fait d'efforts pour l'industrie de la région, vint s'asseoir pour ainsi dire à une table de famille.

4^e journée

M. Félix Faure a inauguré aujourd'hui le monument des Etats du Dauphiné et le Palais de justice de Grenoble. Il visite ensuite plusieurs monuments et la matinée se termine par un grand déjeuner offert par la municipalité.

M. Félix Faure a fait l'éloge de la démocratie du Dauphiné ; il a dit que sa plus grande joie est de constater, de la Manche à la Méditerranée et de l'Océan aux Alpes, un attachement de plus en plus grand aux institutions républicaines.

Le Président a reçu dans l'après-midi, à la Préfecture, les maires et les instituteurs du département.

INFORMATIONS

Organisation du Gouvernement général de Madagascar

L'Officiel publie le décret suivant :

« Article 1^{er}. L'emploi du résident général de France à Madagascar est supprimé.

» Il est créé un emploi de gouverneur général de la colonie de Madagascar et dépendances.

» Art. 2. Le gouvernement général de la colonie de Madagascar et dépendances possède toutes les attributions précédemment dévolues au résident général par la législation actuellement en vigueur.

» Art. 3. Le gouverneur général de Madagascar et dépendances a droit à la solde, aux accessoires de solde, aux indemnités de déplacement, aux frais de représentation et de premier établissement déterminés pour le résident général par le décret du 27 mars 1896.

» Il possède les mêmes assimilations au point de vue des moyens de transport, des indemnités de routes et de séjour et de la retraite.

» Art. 4. Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Par décret rendu sur le rapport du ministre des colonies, le général Gallieni, commandant en chef du corps d'occupation, a été chargé des fonctions de gouverneur général de la colonie de Madagascar et dépendances.

Suit un mouvement dans le personnel des résidences à Madagascar, pour compter du 1^{er} août 1897.

Le Monument Carnot à Lyon

Le Conseil municipal de Lyon vient enfin de prendre une décision au sujet du monument à élever à la mémoire du président Carnot. Après une longue discussion, le Conseil a, par 24 voix contre 16, décidé d'ériger le monument sur la place de la République, à peu de distance de l'endroit où le Président a été frappé par Caserio.

France et Russie

Le Tzar Nicolas II vient de donner à la France un nouveau témoignage de sa sympathie en conviant notre gouvernement à se faire représenter par une mission militaire extraordinaire aux grandes manœuvres de l'armée russe qui vont avoir lieu au camp de Krasnoie Selo.

Le général Billot, ministre de la guerre s'est empressé de souscrire à ce désir particulièrement flatteur pour notre armée.

La mission qu'il enverra en Russie se composera d'un général, d'un colonel et de plusieurs officiers.

Par réciprocité, l'armée russe sera représentée à nos grandes manœuvres par une mission extraordinaire d'une composition identique.

On sait que depuis plusieurs années déjà les gouvernements ne se faisaient représenter aux grandes manœuvres que par leurs attachés militaires.

M. Cambon à Paris

M. Cambon, ambassadeur à Constantinople, venu à Paris il y a quelques jours pour accompagner sa femme malade, et qui, ensuite, était allé rejoindre son poste, a été obligé de revenir à Paris par suite des innovations du Danube, qui ont arrêté l'express-orient.

La Catastrophe du Bazar de la Charité

On confirme que M. Bertulus vient de clore son instruction qui a servi à établir les responsabilités dans l'incendie du Bazar de la Charité. Le bruit court qu'il a décidé de comprendre dans les poursuites, outre les deux employés du cinématographe, le baron de Mackau, président de l'œuvre du Bazar de la Charité.

L'envoyé du roi Humbert

à M. Félix Faure

Le général San Martino, aide de camp du roi, se rendra aujourd'hui à Modane pour présenter au président de la République les salutations de son souverain.

L'élection de Brest

Les électeurs de la troisième circonscription de Brest (Finistère) sont convoqués pour le 29 août à l'effet d'élire un député en remplacement de M. l'abbé Gayraud, dont l'élection a été invalidée.

Le bruit court avec persistance que, par suite de l'invalidation de M. l'abbé Gayraud, le candidat de la nonciature au siège de Brest serait Mgr Chapon, évêque de Nice.

Mgr Chapon est originaire de Brest, et paraît pouvoir compter sur les sympathies des électeurs. C'est la raison qui aurait déterminé ce choix.

Les Homonymes de M. Félix Faure

De l'Echo de Paris :

On connaissait déjà un Félix Faure, chartroux, un F. Faure, journaliste, un F. Faure, commerçant, un F. Faure, soldat ; l'Officiel nous apprend qu'un autre F. Faure existe, qui vient d'être promu officier de l'instruction publique. Cet homonyme de notre président de la République est professeur de rhétorique à Janson de Sailly.

Dans la récente promotion académique, on remarque aussi un homonyme de M. Léon Bourgeois. Ce Léon Bourgeois n'est pas ancien ministre ; il est tout simplement assistant au muséum d'histoire naturelle.

Le « Mechveret » et le Sultan

M. Houillon, gérant du *Mechveret*, — organe de la Jeune-Turquie en France, — Ahmed-Riza et Habib-Ganem, rédacteurs au *Mechveret*, comparaissent hier devant la neuvième chambre du tribunal de la Seine, sous l'inculpation d'offenses au sultan.

Les inculpés ont été condamnés à 100 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger, étant donné l'honorabilité de leur caractère et de leur conduite.

Petites Nouvelles

Square du Temple, à Paris, dans la nuit d'avant hier des vandales avaient essayé de déboulonner de son piédestal Béranger. N'y réussissant pas, ils s'étaient rattrapés en brisant la palme et la lyre du chansonnier.

Un décret prononce la dissolution du conseil municipal de la commune de Lherm (Haute-Garonne), motif pris de ce que cette assemblée se trouve divisée en deux fractions numériquement égales et qu'aucune des affaires qui lui sont soumises n'ont pu aboutir.

Le prince Michel Gortschakoff, fils du célèbre chancelier, vient de mourir subitement à Saint-Petersbourg.

La police a saisi dans les boutiques de Paris, à la requête de la famille de l'ex-princesse de Chimay, les innombrables photographies ou la trop célèbre Clara Ward s'exhibait en maillot dans des poses multiples autant que décolletées.

Chronique politique

L'Élection de Puy-l'Évêque

Comme nous l'avons déjà annoncé, dimanche aura lieu, dans le canton de Puy-l'Évêque, une élection au conseil général.

Deux candidats seulement sont en présence... à moins que, comme à Catus, un troisième postulant... bon teint, ne surgisse au dernier moment.

Mais comme ce dernier n'aurait certainement aucune chance de succès, nous ne nous occuperons que des deux candidats connus :

M. Puech, maire de Puy-l'Évêque et M. le docteur Cassaignes, conseiller municipal de Duravel.

Ce dernier ne nous a pas fait l'honneur de nous adresser sa profession de foi. Sans nous attarder à rechercher les causes de cette abstention, nous dirons que nous avons cependant lu avec beaucoup d'attention cette longue série de promesses dans laquelle M. le docteur Cassaignes « voudrait » beaucoup de choses.

Ce candidat semble compter beaucoup trop, en vérité, sur la naïveté de ceux dont il recherche les suffrages.

On ne berne plus aujourd'hui les électeurs avec autant de facilité que semble le croire M. le docteur Cassaignes. Il ne suffit pas de faire de belles phrases et de se dire républicain, excellent républicain, pour convaincre les masses, il faut encore que le passé du candidat réponde à ses affirmations du jour présent. Or, sans remonter au déluge, il nous suffira de constater que M. le docteur Cassaignes a été élu conseiller municipal de Duravel sur une liste où figuraient des gens très honorables, certes, mais si peu républicains, si peu, qu'on pourrait presque dire qu'ils ne le sont pas du tout ; c'est bien là un fait qui nous autorise à dire que le passé de M. Cassaignes ne répond pas à son attitude actuelle.

Mais il y a mieux encore, si nous examinons la profession de foi, qu'il signa en 1896 au moment des élections municipales, nous y trouvons la phrase suivante :

Ayant tous des opinions indépendantes, comme il convient à des hommes libres et comme vous les avez tous vous-mêmes, nous sommes réunis dans cette commune pensée qu'il serait aussi ridicule qu'intempêtif de faire une opposition stérile au gouvernement républicain, gouvernement que nous n'avons pas à consolider puisqu'il a vécu plus qu'aucun autre depuis un siècle, et que les fluctuations incessantes de la politique ne parviennent qu'à ancrer davantage.

Nous le demandons à tous les démocrates sincères, à tous ceux qui « savent lire », est-ce là le langage d'un homme profondément républicain ? N'y a-t-il pas dans cette phrase comme un regret dans la constatation que l'on est obligé de faire ? N'est-ce pas contraints et forcés que M. Cassaignes et ses co-signataires acceptent le gouvernement actuel ?

« Nous n'avons pas l'intention de combattre la République, car ce serait inutile ! » N'est-ce pas, sous une forme plus claire, l'exacte pensée des auteurs de la circulaire et de M. le docteur Cassaignes, par conséquent ?

Cela ne saurait faire de doute pour personne.

Voilà donc quelles étaient hier les convictions de M. Cassaignes. Ces convictions ont fait du chemin depuis lors ! nous l'en félicitons ; mais à ce train, les électeurs estimeront qu'il va beaucoup trop vite en besogne. Ils voudront un représentant aux idées plus stables et plus pondérées.

M. Puech, au contraire, a fait une profession de foi beaucoup plus catégorique qui donne satisfaction à tous les républicains.

Aussi bien, il n'a fait que répéter ce qu'il disait, en 1896, à ses électeurs de Puy-l'Évêque :

Républicains sincères et dévoués, écrivait, en effet, M. Puech et les candidats de sa liste, nous marcherons dans la voie du progrès et des réformes démocratiques, de celles surtout qui auront pour but l'amélioration du sort des travailleurs.

C'est là, on voudra bien le reconnaître, autre chose que la phrase alambiquée de M. le docteur Cassaignes.

C'est, en tout cas, l'affirmation d'un républicain de principe ; la déclaration de M. Cassaignes est, par contre, en 1896 comme en 1897, celle d'un républicain par... nécessité.

Voilà les deux candidats parmi lesquels les électeurs auront à se prononcer.

Nous n'avons nul besoin de dire au parti républicain ce qui lui reste à faire, il le sait mieux que nous !

A. C.

Voici la profession de foi de M. Puech :

Sollicité par mes amis républicains et encouragé par le plus grand nombre des maires du canton, je viens faire appel à vos suffrages pour remplacer au Conseil général du Lot, M. Rey, démissionnaire.

Je ne crois pas avoir longuement à vous parler de mes opinions fermement républicaines, les Electeurs de Puy-l'Évêque, qui ont fait de moi, depuis huit ans, et leur conseiller municipal et leur maire, vous diront qui je suis et qu'elle a toujours été ma conduite politique.

Vous m'avez vu, d'ailleurs, dans toutes vos communes, combattre énergiquement pour les candidats républicains.

Bien que le Conseil général ne soit pas une assemblée politique, il y a quelques points sur lesquels un candidat doit loyalement faire connaître toute sa pensée à ceux dont il sollicite les libres suffrages.

Partisan d'une politique franchement républicaine bien décidée à ne pas piétiner sur place, et à donner à la démocratie toutes les réformes et les avantages qu'elle est en droit d'exiger du régime républicain, si j'étais votre élu, je voterais et soutiendrais :

1° Toute proposition ayant pour but la diminution des charges publiques qui pèsent si lourdement sur l'agriculture.

2° Toute proposition ayant pour but d'amener les Chambres à voter l'impôt progressif sur le revenu, afin d'alléger surtout les charges des petits propriétaires.

3° La suppression de la contribution personnelle-mobilière et des portes et fenêtres.

4° La réforme des droits de succession avec déduction des dettes et établissement des droits progressifs.

5° Toutes mesures et réformes démocratiques et sociales qui peuvent améliorer la situation matérielle et morale de nos campagnes.

Enfin, pour éviter tout nouveau conflit entre les deux Chambres, la révision limitée de la Constitution dans le but unique de déterminer nettement leurs attributions respectives.

Au point de vue cantonal, me préoccupant, avant tout, de la prospérité du canton, je m'appliquerais à défendre ses intérêts que j'ai appris à connaître, soit comme notaire, soit comme maire du chef-lieu. Je m'efforcerais d'obtenir toutes subventions utiles pour vos chemins vicinaux et ruraux et de faire prévaloir les droits et les besoins de toutes vos communes. Vous pourriez compter enfin sur mon dévouement le plus absolu, si vous me confiez le soin de vous représenter dans une Assemblée où je suis assuré d'avance du concours de nos représentants au Sénat et à la Chambre des Députés.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

CHRONIQUE LOCALE

Les colis postaux

La nouvelle loi sur les colis postaux de cinq à dix kilos a été promulguée au *Journal Officiel* du 18 juillet, mais les colis dont il s'agit ne peuvent être admis immé-

diatement dans le service des Chemins de fer en raison du délai nécessaire pour la préparation des mesures d'exécution.

La date de l'exécution ainsi que les taxes à acquitter par le public français seront fixées prochainement par un décret spécial.

La nouvelle loi pourra recevoir son application le 1^{er} octobre.

Commission départementale

Séance du 31 juillet

Présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Delpont et Relhié, secrétaire.

Absents : MM. Laparra, Longpuech et Cocula, excusés.

M. le secrétaire général assiste à la séance.

Appareil orthopédique à Sidonie Pouzergues. Approuvé.

Vieillards indigents placés à domicile : Marie Parra, de Crégols ; Henri Daucou, d'Issendolus ; Pierre Liarsou, de Labastide-du-Vert ; Marguerite Jardel, de Saint-Cirq-Madelon ; Eloi Murat, de Thémines ; Antoine Fourcade, de Vizac ; Auguste Ticou, de Vire ; Jeanne Cazabonne, de Duravel. Approuvé.

Construction de maison d'école. — Classement. — 1, Leyme ; 2, Rignac (Abandon de rabais).

Saint-Géry. — Ecole des Masseries, mur de soutènement. Accordé 50 fr.

Saint-Martin-Labouval. — Réfection du mobilier scolaire de l'école de garçons. Accordé 50 fr.

Fargues. — Réfection du mobilier scolaire. Accordé 30 fr.

Lagardelle. — Réfection du mobilier scolaire. Accordé 80 fr.

Luzech. — Appropriation de l'école de filles. Accordé 100 fr.

Labenque. — Réparation au presbytère de Paillas. Accordé 50 fr.

Les Junies. — Réfection du mur du cimetière. Accordé 150 fr.

Vaylats. — Etablissement d'un puits. Accordé 150 f.

Castelfranc. — Reconstruction du mur du cimetière. Accordé 100 fr.

Le Montat. — Réparation au lac communal. Accordé 80 fr.

Saint-Vincent-du-Lot. — Etablissement d'un lavoir. Accordé 150 fr.

Vers. — Réparation à une fontaine. Accordé 50 fr.

Cremps. — Réparations urgentes à la mairie. Accordé 30 fr.

Berganty. — Réparation au presbytère. Accordé 100 fr.

Calamane. — Réparation du mur du presbytère. Accordé 50 fr.

Cieurac. — Réparation des murs extérieurs du presbytère. Accordé 50 fr.

Cras. — Réparation à la tour du presbytère. Accordé 25 fr.

Bélave. — Réparation à la toiture de l'église. Accordé 50 fr.

Flaujac. — Réparation de la grange du presbytère. Accordé 50 fr.

Saux. — Réparation à la toiture de l'église. Accordé 50 fr.

Lacapelle-Cabanac. — Réparation à la toiture du presbytère. Accordé 30 fr.

Sonac. — Réparation au presbytère. Accordé 50 fr.

Comiac. — Restauration au cœur de l'église. Accordé 50 fr.

Martel. — Réparation à un puits. Accordé 150 fr.

Bélave. — Restauration d'un puits. Accordé 60 fr.

Séance du 1^{er} août

Comptabilité départementale. — Bordereau des mandats émis. — Jury criminel : formation de la liste de 1898.

Parnac : Chemin vicinal ordinaire dit de Massable ; classement approuvé.

Albas : Chemin n° 19 ; avant projet. — Approuvé d'utilité publique.

Autoire : Chemin n° 5 ; avant-projet. — Approuvé d'utilité publique.

Baumat : Chemin n° 5 ; avant-projet. — Approuvé d'utilité publique.

Bédier : Chemin n° 4 ; avant-projet. — Approuvé d'utilité publique.

Frayssinhes : Chemin n° 7 ; avant-projet. — Approuvé d'utilité publique.

Saint-Vincent : Chemin n° 7 ; avant-projet. — Approuvé d'utilité publique.

Sonac : Chemin n° 5. Avant-projet. — Approuvé d'utilité publique.

Montcabrier : Chemin n° 5. Elargissement. — Approuvé.

Faycelles : Chemin n° 2. Déclassement. — Approuvé.

Labenque : Chemin n° 7. Déclassement. — Approuvé.

Bélave : Réparation d'un pont. — Accordé 60 francs.

Pinsac : Réparation d'un chemin rural. — Rejeté. La commission n'accordant pas de subvention pour cet objet.

Bretenoux : Réparation des chemins ruraux. — Rejeté pour le même motif.

La commission, à l'unanimité, considérant le nombre exagéré des demandes qui lui ont été adressées au sujet des subventions à accorder pour réparations aux presbytères, émet le vœu que M. le préfet veuille bien examiner à l'avenir avec la plus sévère attention les demandes qui lui seront adressées pour cet objet par MM. les maires, avant de les soumettre à la commission.

Ecole des Arts et Métiers

L'Officiel publie la liste complète des candidats admissibles aux épreuves orales pour les écoles des arts et métiers.

Dans cette liste figure un seul candidat du Lot : M. Bessière.

Ecole normale d'institutrices

Sont définitivement admises en qualité d'élèves-maitresses à l'école normale d'institutrices de Cahors les jeunes filles dont les noms suivent.

Ce sont par ordre de mérite :

Mlles Yonne-Jeanne-Marie Bec, de l'école annexe ; Julienne Viers, de l'école primaire élémentaire de Castelneau-Montrater ; Madeleine-Marguerite-Louise Daynac, des cours secondaires de Figeac ; Berthe Bessières, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Julie-Berthe Broil, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Anne-Marie Laval, du pensionnat des Filles de Jésus à Cahors ; Marie-Anais Cruzailles, du collège de jeunes filles ; Irma-Désirée-Céline Rouzéry ; de l'école primaire supérieure de St-Céré ; Marie-Esilda Cournède, de l'école primaire élémentaire de Cajarc ; Marie-Thérèse-Cécile Poudéroux, du pensionnat des Filles de Jésus, à Cahors.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Combarieu, président semestriel

Séance du 26 juillet 1897

M. l'abbé Larnaudie, vicaire de Saint-Barthélemy, à Cahors, est admis à faire partie de la Société à titre de membre résidant.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Greil lit une délibération du conseil de la communauté de Saint-Céré, en date du 29 novembre 1705 par laquelle consentement est donné à la translation dans cette ville des religieuses de l'abbaye de Carenac. Cette translation resta à l'état de projet et ne fut jamais exécutée.

M. de Larousilhe donne lecture d'une ordonnance du duc de Bouillon, vicomte de Turenne, défendant à tous les habitants de la vicomté, en vertu de privilèges accordés de temps immémorial par les rois de France, de loger, nourrir, etc., les soldats des armées royales, sans être dûment et raisonnablement payés de gré à gré. Cette ordonnance est datée du 27 juin 1629.

Ces privilèges sont reconnus par une ordonnance de la même époque, adressée par le prince de Condé, lieutenant général pour le roi et ses armées de Guyenne, aux colonels, mestres de camp, capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre. (Abbé Parameille, *Chronique de Saint-Céré*, page 40).

M. Combarieu donne lecture d'une lettre originale de Flotard de Gourdon-Cénevières à sa femme. Dans cette lettre écrite à Lavignan, le 17 octobre, sans date d'année, le vicomte mentionne un accident arrivé à sa fille et indique quelques réparations à faire à son château de Cénevières.

La séance est levée à dix heures.

Caisse nationale postale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de juillet 1897

Versements reçus de 718 déposants, dont 161 nouveaux.....	160,735 32
Remboursements à 458 déposants, dont 78 pour solde.....	137,504 89
Excédent des versements.....	23,230 43

Le Directeur des Postes et des télégraphes,
DARDENNE.

Voir en 4^e page la suite de notre feuilleton.

CAHORS

Epreuve vélocipédique

Dimanche prochain, 8 août, sera courue l'épreuve vélocipédique des surnuméraires des Contributions indirectes pour le département du Lot. Cette épreuve, organisée par M. Blanchard, chef consul de l'Union vélocipédique de France, de concert avec l'administration des contributions indirectes, comprend un parcours de 50 kilomètres qui doit être effectué dans un délai maximum de trois heures.

Le départ sera donné à sept heures du matin sur le chemin de Coty, derrière l'église Saint-Georges. Le virage se fera sur la place du village de Concots.

L'arrivée aura lieu au même point que le départ.

Nomination

Par arrêté du directeur général des contributions directes en date du 26 juillet 1897, M. Tulet, contrôleur hors classe à St-Céré, a été nommé contrôleur principal de 2^e classe à Mont-de-Marsan (Landes).

Mutation

M. C. Aygaleng, ancien sous-chef de gare à Cahors, en congé temporaire, vient d'être envoyé aux bureaux de l'administration centrale de la Compagnie d'Orléans (section des taxes) à Paris.

Fête du quartier de la gare

La fête du quartier de la Gare aura lieu le samedi 7, le dimanche 8 et le lundi 9 août.

Samedi soir, à huit heures, retraite aux flambeaux en musique et distribution de bouquets.

Dimanche 8 août. — La fête sera annoncée à 8 heures du matin par la musique.

De 2 à 4 heures, jeux divers ; à 2 heures, course en sac, trois prix ; à 3 heures, jeux de la poêle, un prix unique ; à 3 heures et demie, jeu de la cruche, un prix unique ; à 4 heures, deuxième course en sac, trois prix ; à 4 heures et demie, tour du quartier en musique ; à cinq heures, ouverture du bal.

A huit heures du soir, retraite aux flambeaux en musique ; à 9 heures, grand bal champêtre.

Lundi 9 août. — A 8 heures du soir, grand bal champêtre. Le bal sera terminé par la danse le « Grand-Père ».

Les jeunes gens organisateurs apporteront tout leur zèle à la décoration du bal et de l'avenue de la Gare afin de justifier la bonne renommée des fêtes du quartier de la Gare. Le bal sera éclairé au gaz.

Les coureurs désirant prendre part aux courses en sac devront fournir les accessoires nécessaires.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 5 août 1897

Naissances

Vézian, Alice, rue Labarre, 46.

Mariages

Vaysse, Jean-Louis-Armand, cultivateur et Labouygues, Maria-Joséphine, fille de service.

Décès

Bouissialle, Marie, célibataire, 35 ans, couvent du refuge, Cours de la Chartreuse. André, 82 ans, célibataire, à l'hospice.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 5 août 1897
De 8 1/2 à 9 heures 1/2

Allegro militaire Leroux.
La fête au village voisin (ouvert.) Boieldieu.
Les deux aveugles (valse) Offenback.
Samson et Dalila (fantaisie) St Saëns.
Jane (polka) Lardeur.

GOURDON. — Distribution de prix à Martel.

— Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre avant-dernier numéro, c'est dimanche, qu'a eu lieu, à Martel, la distribution des prix aux élèves de l'école primaire supérieure sous la présidence de M. Villadiou, inspecteur primaire, à Gourdon.

Cette solennité avait attiré un grand nombre d'habitants et de parents, heureux de témoigner par leur présence de l'intérêt sympathique qu'ils portent à cette école.

Voici le beau discours prononcé par M.

Villadiou, le chef aimé et estimé du personnel de l'arrondissement.

Mesdames,
Messieurs,
Chers élèves,

M. le Préfet m'a fait un vif plaisir lorsqu'il m'a désigné pour présider cette fête scolaire. On éprouve toujours d'ailleurs une douce joie à dire du bien d'un établissement, et comme cette joie sera partagée par tous les amis de l'école primaire supérieure, je n'hésite pas à donner cours à mes désirs en saluant aujourd'hui la résurrection de notre école de Martel.

Le mot de résurrection ne paraîtra pas trop fort à tous ceux qui ont connu les amertumes de la déchéance, à tous ceux qui, défenseurs infatigables de leur école, assistaient à son agonie. J'en appelle tout particulièrement aux souvenirs de M. le député Lachèze, dont les démarches en haut lieu, ont été si nombreuses. Lui pourrait nous dire combien de fois il a entendu prononcer un brutal arrêt de condamnation : « Votre école n'est pas viable, lui disait-on. Elle tombe de plus en plus. Ce n'est plus qu'une question de temps pour la voir descendre à zéro. » « Notre école vivra, répliquait M. Lachèze ; mais elle ne vivra que si vous la placez dans des conditions normales de développement. Pour prospérer, nous avons besoin d'un directeur attaché à son œuvre, forçant par son travail et la rectitude de sa conduite tous les gens de bonne foi à l'estime et à la considération. Nous avons besoin d'un personnel fermement résolu à seconder ce chef, ne lui marchandant pas son concours, sachant même dépasser les limites du service réglementaire pour donner à l'école la plus grande somme de dévouement possible. »

L'expérience est faite. Sous l'énergique direction de M. Bourthoumieux, les services de l'école ont repris leur marche régulière. Le personnel à tous les degrés, se persuade de plus en plus, que le succès d'un établissement a pour base non seulement l'instruction et le zèle des maîtres, mais encore et surtout la bonne entente entre tous les collaborateurs de la même œuvre. Cette idée a fait son chemin, et l'école primaire supérieure a traversé le pénible défilé des dernières années. Elle arrive aujourd'hui à une période plus aisée.

Non pas que nous puissions compter sur la prospérité sans nouveaux efforts à faire, sans succès à préparer. Mais il nous est bien permis de dire que nous sommes en bonne voie pour garantir aux familles la bonne marche des études dans notre école. Les résultats obtenus au cours de la dernière année scolaire témoignent de la continuité du travail accompli dans les diverses classes. 3 certificats d'études primaires ; 3 brevets élémentaires tel est le bilan de notre année d'études de 1896-1897.

Qu'il me soit permis d'ajouter que ce ne sont là que les débuts d'un établissement qui prospère davantage encore. Comme la Municipalité de Martel est toujours bien disposée à donner à son école toutes les garanties de bonne installation compatibles avec l'élasticité de son budget, nous pouvons constater les améliorations matérielles déjà réalisées par les soins de l'Administration communale. Nous ne sommes pas dans un palais où tous les services sont installés luxueusement — cela ne convient pas d'ailleurs à une maison de travail intellectuel : le travail habite plus volontiers les retraites quelque peu austères — mais nous avons fait le nécessaire pour assurer aux élèves le bien être et la bonne santé. Et un projet sérieux est en ce moment à l'étude pour augmenter encore les garanties recherchées par les familles pour la santé et pour l'instruction de leurs enfants.

Nous avons donc le droit d'envisager l'avenir avec confiance. Notre école primaire supérieure bien dirigée et très convenablement installée ne connaîtra plus que les jours heureux de la prospérité.

Mais si la Municipalité de Martel et la direction de l'école font le nécessaire pour donner à cet établissement la bonne renommée, il appartient à vous, chers élèves, de montrer que tant d'efforts ne sont pas inutilement dépensés. Vous vous montrerez dignes de la sollicitude dont vous êtes entourés en devenant des esprits éclairés et sérieux, des hommes dont la conscience délicate saura s'émouvoir à la vue des grands événements heureux ou malheureux, dont la raison ferme comprendra l'étendue de ses droits et surtout de ses devoirs.

La plupart d'entre vous, mes amis, êtes appelés à retourner dans vos familles après votre séjour à l'école primaire supérieure. Plus instruits que la moyenne de vos camarades restés à l'école du village, vous représenterez en quelque sorte les cadres primaires de l'armée démocratique. C'est dire par là que votre responsabilité sera plus grande que celle d'un élève ordinaire. Appelés à donner des conseils, vous aurez le devoir de peser les idées, de juger les hommes ; habitués par la rectitude des démonstrations géométriques à n'accepter que des vérités certaines, vous demanderez toujours la preuve des assertions produites. Et vous serez particulièrement difficiles dans les circonstances où les accusations porteront atteinte à la réputation d'autrui.

S'il m'était permis de vous recommander une règle de conduite uniforme, je vous dirais : « Soyez sévères pour vous mêmes, mais bienveillants pour le prochain. » Croyez au bien, — c'est une manière de le voir souvent se réaliser. — Ne recherchez pas avec joie les défaillances humaines. Nous ne sommes pas faits pour avoir toujours les yeux fixés sur les bas fonds de la société : notre regard se porte plus naturellement vers les spectacles élevés et réconfortants.

N'oubliez pas surtout les services rendus à la Patrie. Et lorsque vous verrez un enfant du peuple s'élever, par la force de son travail et de son intelligence, aux plus hautes situations, soyez fiers de votre aîné, et sachez le défendre au besoin contre les attaques d'une mesquine jalousie.

Notre démocratie risquerait de décourager les bonnes volontés qui la servent si l'ingratitude s'attachait trop souvent aux réputations les mieux établies.

Mes chers élèves, je demande pour vous, beaucoup de perfection. C'est que je voudrais que l'élève d'une école primaire se distinguât de ses concitoyens moins favorisés, surtout par ses bonnes qualités. Qu'il soit demain agriculteur, commerçant ou industriel, partout il tiendra bien sa place par la sûreté de ses connaissances pratiques, par son robuste bon sens, et par l'élévation de ses sentiments. Nous le verrons vivre dans son milieu, content de son sort, cherchant à l'améliorer encore par un travail intelligent et continu. Vous serez ainsi, mes amis, les plus fermes auxiliaires du progrès républicain, car votre exemple nous préparera des générations sachant se tenir en garde aussi bien contre les entraînements irréflectifs que contre les retours en arrière qui ne peuvent plus se justifier.

Et vous, jeunes élèves des divisions élémentaires, vous n'avez en attendant votre passage à l'école supérieure qu'à vous inspirer des habitudes de travail acquises par vos aînés. Sachez que dans une société démocratique rien de durable ne peut s'élever que par le travail. Ne vous plaignez donc pas des fatigues de la classe. Elles vous préparent à la vie où personne n'a le droit de rester inactif.

Mais je m'aperçois que je parle beaucoup de travail au moment où l'heure du repos va sonner pour vous tous. Je ne vous retiendrai donc pas davantage aujourd'hui sur ce sujet car vous avez hâte de reprendre votre liberté. Cependant vous ne me pardonneriez pas de m'arrêter sans adresser en votre nom, à votre estimé Directeur mes félicitations les plus vives pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet. Nous tous qui sommes ici, joignons nos compliments aux vôtres. La rosette d'Officier de l'Instruction publique que M. le Ministre a décernée à M. Bourthoumieux est la juste récompense des services rendus par ce maître tant à la cause de l'enseignement des adultes qu'à celle du relèvement de notre école supérieure.

C'est ainsi que le gouvernement de la République marque ses sympathies envers tous ceux qui par leur travail et leur énergie servent la cause de l'éducation populaire.

SAINT-GÉRY. — Lundi 2 août, vers 2 heures de l'après-midi, un nuage chargé de grêle a porté la dévastation dans la commune de St-Géry. La presque totalité du tabac est à enfouir, dans les plaines de St-Géry, des Masseries (celle-ci est, de toutes, la plus éprouvée) et de Bouziès-Bas.

Voilà une année terrible pour notre commune où la récolte en blé est de 50 0/0 tout au plus ; le tabac !... je ne peux guère me prononcer puisqu'il existe une assurance mutuelle ; les vignes sont dans un état affreux, la vendange est gravement compromise.

Il m'a été donné, hier, de voir de pauvres gens sur ces terrains qui promettaient un petit salaire à leur rude labeur, s'arracher les cheveux de désespoir et pleurer à chaudes larmes.

Si la charité publique s'intéresse aux infortunes, il est vraiment chez nous des malheureux auxquels un secours serait un soulagement à leur inévitable misère. C'est la ruine pour certains, l'accroissement de dettes, déjà assez élevées, pour d'autres et la consternation pour tous.

SAINT-PANTALÉON. — Fête votive. — La fête votive de notre commune a eu lieu dimanche. Elle a été superbe, grâce à la libéralité et au dévouement de notre honorable maire, M. Gleize, qui a surveillé lui-même l'organisation.

Les illuminations surtout ont été remarquables.

La fête s'est terminée par un grand bal qui a été très animé pendant une grande partie de la nuit.

SAINT-CIRQ-LAPIOPE. — Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de notre correspondant de Saint-Cirq-Lapopie, M. Louis Lucie, conseiller municipal.

« M. Louis Lucie, nous écrit-on, est décédé le 2 août courant, après de terribles souffrances, à l'âge de 56 ans.

» M. Louis Lucie était fils d'un ancien maire de la localité.

» C'était un sincère républicain ayant fait ses preuves ; un honnête homme, un excellent caractère n'ayant pas — chose rare dans ces époques de haines locales — un seul ennemi dans la commune ! Aussi la population entière l'a-t-elle accompagné à sa dernière demeure. »

Nous adressons à la famille du défunt nos plus sympathiques condoléances.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Dimanche soir, à 6 heures, une violente bourrasque s'est abattue sur notre localité, enlevant de tous côtés de nombreuses tuiles aux toitures des maisons : les tabacs très forts dans la plaine sont cependant quelque peu abîmés ;

le vent, brisant les feuilles, les charriait en dehors même des plantations.

Lorsque le vent qui a duré un quart d'heure a eu cessé, la pluie s'est mise de la partie. Au commencement, elle tombait très grosse. Quelques grelons ont été aperçus à la Croix-Blanche. Heureusement ils étaient très rares et cela n'a même pas duré une minute, une pluie fine et serrée est ensuite venue détremper la terre dans laquelle les socs de charrie ne pouvaient rentrer auparavant.

FOURMAGNAC. — Quelques conseils sur l'agriculture régionale (suite). — Un écueil que ne savent pas éviter la plupart de nos cultivateurs, c'est celui qui résulte de l'« extension des labours ». Pourquoi s'obstiner à travailler de mauvaises terres qui ne donnent que le double de la semence ? L'expérience ne devrait-elle pas faire comprendre nettement que loin d'être rémunérateur, ce procédé est ruineux ? Travailler les mauvaises terres sans les amender, c'est pis que perdre son temps : on néglige souvent les bonnes, on épargne en pure perte un fumier précieux, on paie à la routine un tribut très cher !

En effet, si le cultivateur reportait tout son travail et tous ses soins sur des terres fondées, bien constituées, la récolte en serait au moins quintuplée. Les terres médiocres pourraient être converties en prairies artificielles ; la quantité de fourrage, augmentant ainsi considérablement, amènerait une augmentation de bestiaux qui donneraient beaucoup plus de fumier. Donc, voilà notre avis : beaucoup de fourrages, beaucoup de bestiaux, beaucoup de fumier, c'est la fortune !

PUY-L'ÉVÊQUE. — Les candidats à l'élection de dimanche, donnent des réunions dans toutes les communes du canton.

Il nous revient de divers côtés que les réunions publiques données par M. Puech à Prayssac, Grézels, etc., obtiennent un grand succès.

UZECH. — Cette semaine, les dépiquements du blé ont eu lieu, il n'y a que moitié de la récolte ; et les brouillards de la matinée, la grande chaleur de la journée ont détruit largement la moitié de la récolte de la vigne.

C'est désolant.

MONTCUQ. — Foire. — La foire du 1^{er} août a été assez importante sous tous les rapports, les divers foirails étaient assez bien approvisionnés et il s'est traité grand nombre d'affaires.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs gras de 35 à 38 fr. les 50 kil.
Bœufs d'attelage de 400 à 800 francs la paire.

Veaux de 60 à 65 cent. le kil.
Porcs gras de 36 à 38 fr. le quintal.
Porcelets 8 à 15 fr. la pièce.
Volaille :
Poulets de 1 fr. 50 à 2 fr. la paire.
Lapins de 20 à 25 cent. la livre.
Œufs 50 cent. la douzaine.

M. Couaillac, de la commune de Bagat, avait attaché une paire de vaches sous un hangard pour aller remettre un veau qu'il avait vendu, lorsqu'il revint pour prendre ses vaches il ne les trouva plus.

Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves des écoles primaires supérieures de Montcuq aura lieu à l'établissement des garçons le dimanche 8 août, à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Léopold Lagard, ingénieur des arts et manufactures, inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation est maintenant terminée, le calme le plus complet règne à la Bourse où le mouvement d'affaires est très restreint, et il est probable qu'il en sera ainsi jusqu'à la rentrée.

Néanmoins la tenue des cours est remarquablement ferme surtout sur les fonds d'Etat. Notre 3 0/0 est à 104 97 dernier cours après 105 fr. 02 au plus haut ; le 3 1/2 0/0 cote 107 55 et l'amortissable 103 85.

La Banque de France se traite à 3680.
Le Crédit Foncier est demandé à 683 francs, le Crédit Lyonnais à 729 fr. La Société Générale à 525 fr., le Comptoir National d'Escompte à 585.

Le Suz finit à 3278 fr.
Nos Chemins se sont négociés : Le Lyon à 1790 ; le Midi à 1400 ; le Nord à 1990 fr. L'Italien s'inscrit à 94 20 ; le Turc est à 22 17 ; la Banque Ottomane à 581. L'Extérieure cote 61 5/8. Le Portugais 22 1/4. Le Russe 3 0/0 s'avance à 96 50 ; le 3 1/2 0/0 à 102 40 et le 4 0/0 consolidé à 102 80.

Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT

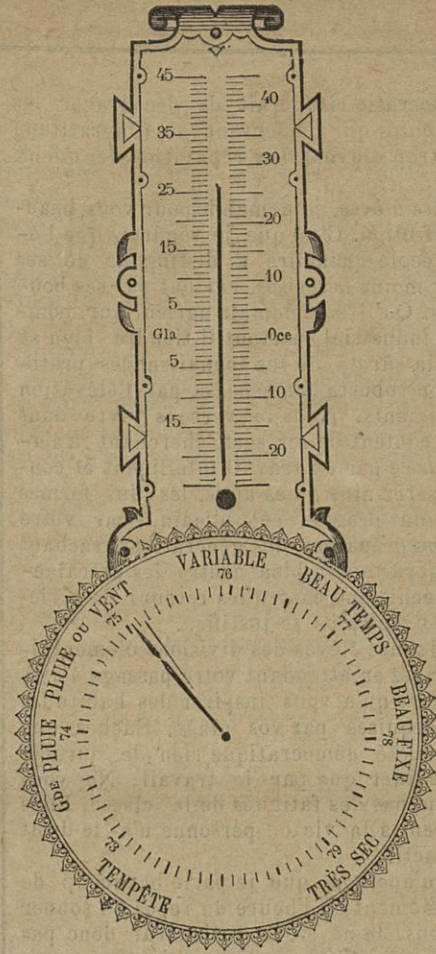
Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	104 75	104 97
3 0/0 amortissable	103 65	103 80
3 1/2 0/0 1894	107 60	107 75
Tunis, obl. 3 0/0 1892	512	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	95 25	95 30
Madagascar 6 0/0, 1887	95	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	105 80	—
Egypte unifiée (500 fr.)	106 50	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ¹⁸)	105 50	—
— Privilégiée (500 f cap.)	103 90	—
— Domaniales (20 L. cap.)	106 25	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	63 50	61 50
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	104	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	94 10	94 20
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	22 25	—
Roumain 5 0/0 1875	105 30	—
Russie 4 0/0 1867-69	103 80	—
— 4 0/0 1880	103 10	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	—	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.	104	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.	94 70	95 65
— 3 1/2 0/0 1894	103 50	102 40
Turc, série D.	22 20	21 17
Ottomanas priorité (500 f)	457	457
Douanes ottomanes (500 f)	486	480
Banque de France	3680	—
Banque Paris et Pays-Bas	869	872
Comptoir national d'escompte	585	—
Crédit algérien	—	—
Crédit foncier de France	689	683
Crédit indust. et commercial	596	—
Crédit lyonnais	779	779
Société de Crédit mobilier	57	—
Société générale	530	530

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus)	484 75
— (t. rouges)	—
Est-Algérien, 3 0/0	475
Est, 3 0/0	485
— nouvelles, 3 0/0	489
Midi, 3 0/0	485
— nouvelles, 3 0/0	488
Nord, 3 0/0	488
— nouvelles, 3 0/0	—
Orléans, 3 0/0	483
— 1884, 3 0/0	486
Ouest, 3 0/0	485
— nouvelles, 3 0/0	489
Ouest-Algérien, 3 0/0	480
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion)	480
— nouvelles, 3 0/0	483
Sud de la France, 3 0/0	472
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0	—
— 1865, 4 0/0	590
— 1869, 3 0/0	439
— 1871, 3 0/0	418 25
— 1871, quarts remb. à 100 f.	113 50
— 1875, 4 0/0	600
— 1876, 4 0/0	601
— 1886, 3 0/0	407
— 1886, quarts remb. à 100 f.	102 50
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.	396
— 1892, quarts remb. à 100 f.	101
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100 f.	299

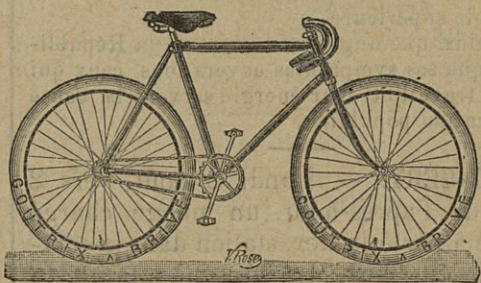
GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupsis, etc., etc.
MEME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présente à l'Académie de Médecine no
dévient pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Major Spéc. à l'Hôtel de Ville,
Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspond.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 16.
Id. maxima de la veille : 32.2
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en milli-
mètres : 0.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Bibliographie

LE MONDE MODERNE, Revue mensuelle illustrée, A. Quantin, éditeur, 5, rue Saint-Benoît, Paris. — Un an : Paris, 18 fr. — Province, 20 fr. — Etranger, 22 fr.

Sommaire du N° d'Août 1897

Frontispice.
Le Disparu, par E. Estanné. — 5 compositions de E.-C. Bonnencontre.
Une soirée chez un amateur d'affiches, par Alexandre Henriot. — 17 illustrations.
L'alpinisme, par Frédéric Loliée. — 12 illustrations.
L'enfance et la vieillesse de Châteaubriand, par E. Lenôtre. — 7 illustrations par Beuzon et 2 portraits.
Plages normandes, photographies de A. da Cunha.
Belfort, par Paul Gsell. — 7 illustrations.
Le polisseur de pierres, par Emile Hinzelin. — 3 compositions de Gumery.
Les revues d'architecture à l'étranger, par A. Quantin. — 12 reproductions.
La France colonisatrice, par L. Sevin-Desplaces.
L'île de Sein, par Paul Gruyer. — 9 illustrations d'après nature.
Vieux noms et vieilles rues, par Charles Rozan. — 10 illustrations.
La sécurité sur les chemins de fer, par Louis Hécey. — 23 figures.
Le mouvement littéraire, par Léo Claretie.
Causerie scientifique, par G. Mareschal. — 6 figures.
Memento encyclopédique. — La Mode du mois. — Le Carnet féminin. — La cuisine du mois. — Jeux et récréations. — Caricature. — Bibliographie.
Supplément musical : Berceuse, par Adrien Gros. — Ma vie à son secret, Chopin. — Prière d'amour, par George. — Romance du Carnaval de Vienne, Schumann.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 5 août. — André Chadourne, Fatal fauteuil. — Jean Aicard, Coup de fusil d'un corse, Pierre Maël, Le Drame de Rosmeur. — Théodore Cahn, L'enfant martyr. — Pierre de Sélènes, Un monde inconnu (suite). — Mme Hector Malot, La beauté (fin). — Charles Buet, Acquitté. — Eugène de la Queyssié, Bonnes gens (suite). — Dr Health, Causerie médicale.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, Acorchures, coupures, piqûres, cravasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur Tricard. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication de se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur Tricard, dit aussi Réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours dans son carré plat, étiquettes jaunes.

MAISONS RECOMMANDÉES

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

J. VALDIGUÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

HENRI VÉDRENNES PLACE DE LA CATHÉDRALE CAHORS

Ancienne Maison GAMBETTA Jeune
SPÉCIALITE DE FOIES GRAS

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.
Maison de confiance. Travail très soigné

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

LES ADIEUX

— Ce que vous m'avez dit de lui me laisse croire qu'il exerce une certaine influence sur l'esprit de votre frère. Toutefois il appartient à vous seule d'intervenir auprès de lui puisqu'il est en relation avec Jean non avec moi.
— Je me charge de cette mission, Henri, et je déploierai toute l'énergie dont je suis capable.
— J'ai plaisir à vous entendre parler ainsi, mon amie. A votre place, je ferai ressortir aux yeux du marquis les motifs de notre insistance basés notamment sur la légitimité de la rupture des vœux qui me liaient à l'Ordre de Malte, vœux anéantis par une lettre que j'ai adressée au grand-prieur. Jean prétend que des obstacles insurmontables s'opposent à notre mariage. J'ai la conviction qu'il est dans l'erreur. Si je vais à Rome demander au Souverain-Pontife l'autorisation de briser un engagement pris à la suite d'une contrainte mo-

rale plutôt que par une détermination volontaire, j'ai l'espoir qu'il me déliera complètement et que notre union sera bénie par un prêtre. Or c'est là que réside l'argument le plus sérieux du baron, c'est sur la crainte que le clergé nous refusera de sanctifier notre amour qu'il base son opposition tenace.
« Pour ce qui est de nos rapports avec la société mondaine, j'avoue qu'il me préoccupe médiocrement, comme il lui est arrivé à lui-même. N'est-ce pas, Marguerite, qu'il nous suffit à nous de nous aimer sans nous inquiéter de ce qu'en pense la noblesse ?
— Cui, certes, répondit la jeune fille dont les jolis yeux s'étaient levés vers le Commandeur.
Il continua :
— La noblesse ? dis-je. Pauvre noblesse ! où va t-elle à l'heure qui s'écoule ? Que sera-t-elle demain ? Grave problème ! Question obscure ! que le temps résoudra à son désavantage, car tout s'écroule sous ses pieds, et des nuages noirs menacent de crever sur sa tête, chargés de grêle, sillonnés de foudre. Croyez-moi, Marguerite, l'orage approche et l'abîme s'ouvre, menaçant d'engloutir à la fois la monarchie et ses soutiens...
— Que dites-vous là, Henri ? Vous m'effrayez, en vérité.
— Mais qu'importe ? Nous nous enfuirons, nous, dans un pays à l'abri de ces désastres imminents. L'Espagne n'est pas si éloignée que nous ne puissions nous y réfugier avant la catastrophe... si vous voulez bien m'y suivre, Marguerite ?...
— Vous savez bien, méchant, qu'avec vous

j'irais au bout du monde.
— Merci, mon amie. Mais le temps passe ; la nuit bientôt va tomber. Le moment... de notre séparation... passagère est venu.
— Déjà ! répondit Marguerite en se récriant. Déjà vous parlez de partir.
— Il le faut, mon amie. Mais nous nous reverrons sans tarder, j'espère ?
— Demain, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Voici comment, du reste. Je quitterai La Tronquière de bonne heure pour me diriger sur Lacapelle-Marival où je ne m'arrêterai pas à cause de vous. Je vous attendrai à Livernon. Là, personne ne nous connaîtra en sorte que nous pourrions faire route ensemble jusqu'à Cahors.
— J'accepte volontiers. Cependant je n'ai encore pris aucune résolution sur la résidence à me choisir, et je suis incertain si je ne serai pas obligé de gagner Toulouse pour quelques jours afin de voir quelques parents et régler des questions d'intérêt.
— Vous aviserez plus tard à ces choses, mon bon Henri. Pour le moment, je vous prie de vous fixer à Cahors même ou dans les environs, car je ne vivrais pas si je ne vous savais non loin de moi, — le plus près possible.
— Et bien, que votre volonté soit faite, Marguerite. Je vous obéirai avec d'autant plus de plaisir que me séparer de vous serait pour moi cœur la pire des tortures. Donc, à demain, à Livernon, mon ange !
— A demain, Henri... Que la route parcourue sans vous va me paraître longue !
— Et pensez-vous qu'elle sera courte pour

moi, Marguerite.
Ils allaient se séparer quand le chevalier se ravisa :
— Et le marquis de Maularville, que va-t-il devenir à votre départ ?
— Mon parti est pris. Je le relâcherai purement et simplement.
— Il est vrai que c'est tout ce que vous pouvez faire de lui. Néanmoins, je vous conseille, de confier à quelque paysan du Barrès le soin de ne lui ouvrir les portes de sa prison que lorsque vous serez à l'abri d'un coup de force de ce bandit.
— La chose est prévue, dit Marguerite. Il sera élargi dans la soirée seulement.
— C'est bien, séparons-nous, vous dis-je, mon amie. La nuit vous surprendrait en plein bois. Or, les chemins sont mauvais et il court par le pays des brigands dont il est prudent de se méfier, comme l'expérience nous l'a démontré récemment.
— A demain ! au revoir Henri !
— Au revoir ! mon amour !
Le lendemain, au lever du soleil, le cheval azealan de M. de Cartelanin attendait sellé dans la cour du château.
— Le Commandeur avait discrètement mandé auprès de lui le vieux curé, le juge et quelques bourgeois sous un prétexte banal. Quand ils furent tous rendus, il leur annonça la nouvelle de son départ immédiat, leur fit ses adieux et tel qu'un homme étourdi par une commotion soudaine, il quitta le château en appliquant un vigoureux coup de cravache à sa monture.
(A suivre).